

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE DU 3 MARS 2020

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue le mardi 3 mars 2020 à 19 h 30 à la Salle du Conseil, 118, avenue des Érables à Brigham. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Mireille Guay, Stéphanie Martin-Gauthier et Gisèle Thériault sous la présidence du maire, Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2020
- 3 Approbation des comptes et transferts
- 4 Rapport des dépenses autorisées
- 5 Correspondance
- 6 Administration
 - 6.1 Reddition de compte MTQ 2019**
 - 6.2 Maire suppléant – Nomination**
 - 6.3 Avril, Mois de la jonquille**
 - 6.4 Adoption – Règlement 2020-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 205 842 \$ et un emprunt de 1 205 842 \$ pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement**
 - 6.5 Poste – Inspecteur municipal adjoint – engagement**
- 7 Urbanisme
 - 7.1 CPTAQ – Demande d'autorisation – Lot 3 520 194**
 - 7.2 Avis de motion renouvelé - Règlement numéro 2020-02 modifiant le règlement sur le zonage 06-101 pour encadrer la culture de cannabis**
- 8 Voirie
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement des infrastructures routières locales – Travaux chemin magenta – Dossier numéro 2017-750 A et 2016-255 A**
 - 8.2 Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales – Interventions variées – Dossier numéro 2017-750 B**
 - 8.3 Programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales – Travaux chemin Choinière-partie mitoyenne – Dossier numéro 2016-299**
- 9 Eaux usées et eau potable
- 10 Environnement
- 11 Sécurité publique
 - 11.1 Adoption du rapport annuel 2019 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie**
- 12 Loisirs et culture
 - 12.1 Félicitations – Plaisirs d'hiver Brigham**
- 13 Varia
- 14 Période de questions
- 15 Levée de l'assemblée

2020-050
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour en gardant le varia ouvert.

2020-051
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2020

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 4 février 2020.

2020-052
ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 357 152,32 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	226.72	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	
SAAQ	Frais d'immatriculation des véhicules municipaux	669.55	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 474.27	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	295.96	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto pour le mois de février	134.24	
Services Matrec inc. Div. GFL Environmental	Service de collecte des matières résiduelles pour le mois de décembre	21 947.84	
Groupe Ultima	Renouvellement d'assurances de biens jusqu'au 10-04-2021	33 516.00	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	492.24	
Buro Pro Citation	Fourniture de livres pour la bibliothèque municipale	288.18	
Réseau Biblio de la Montérégie	Fournitures d'étiquettes laser et couverture d'étiquettes pour la bibliothèque municipale	12.93	
Groupe CT	Lecture de compteur photocopieur Canon	210.12	
Formiciel	Fourniture de formulaires de taxation	263.50	
Centre de services partagés	Abonnements - normes et ouvrages routiers	47.55	
Ville de Cowansville	Frais d'inscription selon l'entente loisirs - natation hiver 2020 et quote-part cour municipale	8 564.53	
MRC Brome-Missisquoi	1er vers. Quote-part 2020 et frais de cartographie	80 064.74	
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	50.75	
Alpha serrurier	Fourniture d'une boîte à clés	195.40	
Les Pétroles Dupont, Filgo Énergie	Fourniture de mazout #2 pour la fournaise de l'Hôtel de Ville	1 680.98	
Pitney Works Ltee	Fourniture de timbres pour recharge de la timbreuse	1 972.13	
Pitney Bowes	Frais de mise à jour des tarifs 2020	98.29	
Alarme top sécurité	Service d'installation de contacts de portes suite aux rénovations H-V	970.97	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	2 390.75	
Jean Rainville	Remboursement de frais non résident - hockey mineur selon la réso. 2020-046	325.00	
Michel Cloutier	Remboursement de frais non résident - hockey mineur selon la réso. 2020-046	325.00	
Sébastien Côté	Remboursement de frais non résident - hockey mineur selon la réso. 2020-046	162.50	

Alexandre Lafond	Remboursement de frais non résident - hockey mineur selon la réso. 2020-046	162.50	
Michel Parnia	Services professionnels en ingénierie et frais de déplacements	950.96	
Thomson Reuters	Abonnement - La référence, Droit Québécois	1 141.70	
Les Publications municipales	Service de conception, infographie et impression du bulletin municipal	1 523.42	
Tetra Tech QI inc.	Honoraires professionnels jusqu'au 24 janvier 2020	10 347.75	
Enviro Transpex inc.	4e versement- contrat de déneigement des chemins et trottoirs	46 440.99	
COMAQ	Frais de formation pour le technicien juridique et l'inspectrice municipale	1 304.96	
Purolator inc.	Frais d'envoi de documents au MSP	59.70	
Canac	Fournitures de bois pour confection de barricades et accessoires, bac bleu et pièce de toilette pour CLB	189.76	
Seney Électrique inc.	Services ponctuels pour l'éclairage de la patinoire	1 063.26	
Anne-Gabrielle Bonneau	Aide financière - Programme de couches réutilisables	100.00	
Extreme Vitres Teintées	Fourniture et installation de givrées dégradée sur vitres et porte de bureau	747.34	
Petite-caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	86.30	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 144.32	
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	746.88	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	433.48	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	368.84	
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	948.96	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	619.24	
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	134.77	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 635.34	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	9 594.46	
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois de janvier	5 327.96	
Sani-Eco inc.	Service de traitement des matières recyclables pour le mois de janvier	1 274.04	
Laboratoires de la Montérégie inc.	Honoraires professionnels pour avancement des travaux dans divers dossiers de voirie	53 233.44	
Poupart & Poupart avocats inc.	Honoraires professionnels pour services rendus	86.23	
STE systèmes téléphoniques	Services ponctuels pour raccorder prises réseaux téléphoniques	175.80	
FNX-Innov inc.	Honoraires professionnels pour avancement des travaux dans divers dossiers	3 092.83	
Les constructions Echo inc.	Avenant no. 3 pour travaux divers à l'Hôtel de Ville, résol. 2020-037	10 020.15	
Edith Chaput, notaire	MSP - Rachat zone inondable, secteur Decelles	3 621.71	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	2 994.84	
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi des eaux usées pour le mois de février	3 239.34	
PG Solutions inc.	Frais pour migration Jmap 7	178.21	
Gaumont & associés S.E.N.C.	Frais de signification - documents processus vente d'immeubles pour taxes	445.22	
Les Remorques Laroche	Acquisition d'une remorque dompeur 5 x 10	8 881.87	
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de mars	1 697.29	
Sous-total des déboursés		333 858.87 \$	
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u>		
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de février	23 131.16	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de février	32.29	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
Total des déboursés		357 152.32 \$	

2020-053
ADMINISTRATION
RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

2020-054
CORRESPONDANCE

Aucun dossier.

2020-055
ADMINISTRATION
REDDITION DE COMPTE-MTQ 2019

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 195 913 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée du document intitulé « Suivi budgétaire de la voirie » identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement que la Municipalité de Brigham informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2020-056
ADMINISTRATION
NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de nommer Réjean Racine au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 mars 2020.

2020-057
ADMINISTRATION
AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises ;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55% en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2020-058

ADMINISTRATION

ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-01

**DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE
1 205 842 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 205 842 \$
POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
PONCEAUX, DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉE, DE
PULVÉRISATION ET DE RECHARGEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 7 janvier 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 février 2020;

ATTENDU la pertinence et l'urgence d'effectuer ces travaux de voirie pour répondre aux besoins actuels;

ATTENDU le vieillissement et la désuétude de notre réseau routier;

ATTENDU qu'une grande partie de ces travaux est identifiée au PIRL et est étudiée dans le cadre des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2020-01 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 1 205 842 \$ et de financer cette dépense par un emprunt de 1 205 842 \$ pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce règlement, sa portée et son coût ainsi que les modifications apportées par rapport au projet. Tous les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

Des copies du règlement numéro 2020-01 et annexes sont mises à la disposition du public.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT 2020-01
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE
1 205 842 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 205 842 \$
POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE
PONCEAUX, DE RÉHABILITATION DE CHAUSSÉE, DE
PULVÉRISATION
ET DE RECHARGEMENT**

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 janvier 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance du 4 février 2020;

ATTENDU la pertinence et l'urgence d'effectuer ces travaux de voirie pour répondre aux besoins actuels;

ATTENDU le vieillissement et la désuétude notre réseau routier;

ATTENDU qu'une grande partie de ces travaux est identifiée au PIRL et est étudiée dans le cadre des volets Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution de travaux de remplacement de ponceaux, de réhabilitation de chaussée, de pulvérisation et de rechargement, le tout selon les plans et devis préliminaires, sous les titres Documents d'appel d'offres, préparés par Simon Côté, ing. de la firme Tetra Tech, portant le numéro de projet 41107TT (mars 2020) et par Michel Cloutier, ing. de la firme Tetra Tech, portant le numéro de projet 41108TT (mars 2020) incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Michel Cloutier, ing. de la firme Tetra Tech, datée du 4 février 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 205 842 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 205 842 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 3 MARS 2020.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-059

ADMINISTRATION

POSTE – INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT - ENGAGEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham désire combler le poste d'inspecteur municipal adjoint à temps partiel (24 heures/semaine) pour la période du 15 avril au 15 octobre 2020 pour répondre à ses besoins ;

ATTENDU QU'AU terme d'un processus, la candidature de Madame Alexandra Castonguay a été retenue par les membres du comité de sélection en 2019 ;

ATTENDU QUE Madame Alexandra Castonguay a comblé ce poste comme salarié temporaire du 15 avril au 15 octobre 2019;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'engager, comme salariée temporaire, Madame Alexandra Castonguay au poste d'inspecteur municipal adjoint pour la période du 15 avril au 15 octobre 2020, à 24 heures/semaine aux conditions prévues à la convention collective de travail;

- de désigner Madame Alexandra Castonguay, inspecteur municipal adjoint, pour agir comme inspecteur en bâtiment, personne désignée, officier responsable, représentant désigné, fonctionnaire désigné ou autre appellation équivalente telle que défini comme une personne responsable de l'application de la législation ou réglementation municipale en vertu de ladite législation et/ou réglementation

2020-060
URBANISME
CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION
LOT 3 520 194

ATTENDU la demande pour le lot 3 520194 d'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'aviser la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet du demandeur ne contrevient pas à la réglementation municipale;
- que la demande soumise n'apparaît pas préjudiciable aux activités agricoles existantes, ni aux développements de ces activités à l'exception des distances séparatrices;
- que la possibilité d'utilisation à des fins d'agriculture du lot, de faible superficie, est très limitée;
- que l'immeuble y est utilisé à des fins résidentielles depuis 1994;
- il est recommandé, compte des circonstances exceptionnelles de ce dossier, d'appuyer exclusivement cette demande.

2020-061
URBANISME
AVIS DE MOTION RENOUEVÉ
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
LE ZONAGE 06-101 POUR ENCADRER LA CULTURE DE CANNABIS

Avis de motion renouvelé est donné par Steven Neil de la présentation pour adoption à une prochaine séance d'un projet de règlement numéro 2020-02 modifiant le règlement sur le zonage 06-101 afin d'interdire la culture de cannabis dans la zone A-42 et dans les îlots déstructurés, soit les zones ID-01, ID-02-A, ID-02-B, ID-03, ID-04, ID-05, ID-06, ID-08, ID-09-A, ID-09-B, ID-09-C, ID-10, V-36, ID-11, ID-12, ID-13, ID-14, ID-15, ID-18, ID-19, ID-20, ID-21 ET IS-22, et fixer une marge de recul minimal de 50 mètres des limites de propriétés pour la culture de cannabis.

2020-062
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES –
TRAVAUX CHEMIN MAGENTA –
DOSSIER NUMÉRO 2017-750 A ET 2016-255 A

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter.

ATTENTU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2. (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet (AIRRL));
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce, et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'adopter que le conseil de la Municipalité de Brigham confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2020-063
VOIRIE**

4581

03-03-2020

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES –
INTERVENTIONS VARIÉES – DOSSIER NUMÉRO 2017-750 B**

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter.

ATTENTU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à rembourser sans délai le ministre des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2. (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet (AIRRL));
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce, et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement d'adopter que le conseil de la Municipalité de Brigham confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-064
VOIRIE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET
REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
LOCALES – TRAVAUX CHEMIN CHOINIÈRE-PARTIE
MITOYENNE – DOSSIER NUMÉRO 2016-299

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter.

ATTENTU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2. (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet (AIRRL));
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce, et au plus tard le 31 décembre 2020 sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Brigham a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement d'adopter que le conseil de la Municipalité de Brigham confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités

établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2020-065
EAUX USÉES ET EAU POTABLE

Aucun dossier.

2020-066
ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

2020-067
SÉCURITÉ PUBLIQUE
ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2019 – SCHÉMA RÉVISÉ DE
COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016 :

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* :

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique) :

ATTENDU que le rapport annuel 2019 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de Bromont / Brigham / Saint-Alphonse-de-Granby :

ATTENDU que la Municipalité de Brigham a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2019 :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- Que la Municipalité de Brigham adopte le rapport d'activités annuel 2019 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

2020-068
LOISIRS ET CULTURE
FÉLICITATIONS – PLAISIR D'HIVER BRIGHAM

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de remercier l'organisatrice Marie-Christine Lance et tous ceux et celles qui ont collaboré avec elle au succès de cette journée « Plaisirs d'hiver Brigham 2020 ».

2020-069
VARIA

2020-070
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

2020-071
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 41.

Steve Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier